|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.3** | **Document C17/51-F** |
| **31 mars 2017** |
| **Original: anglais** |
|  |
| RAPPORT du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport récapitule les principaux résultats des huitième et neuvième réunions du GTC-Internet, tenues les 13 et 14 octobre 2016 et les 6 et 7 février 2017, conformément aux Résolutions 102 (Rév. Busan, 2014) et 140 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'aux Résolutions 1305 (2009), 1336 (Mod. 2015) et 1344 (Mod. 2015) du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et à **donner son avis** concernant le point 3.2.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 102 (Rév. Busan, 2014)*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_102_pp14.pdf)*,* [*Résolution 140 (Rév. Busan, 2014)*](http://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_140_pp14.pdf) *de la Conférence de plénipotentiairesRésolutions* [*1305 (2009)*](http://www.itu.int/md/S09-CL-C-0105)*,* [*1336 (Mod. 2015)*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0113/en) *et* [*1344 (Mod. 2015)*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0112/en) *du Conseil* |

# 1 Introduction

**1.1** Le Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) a été créé en tant que groupe distinct en vertu de la Résolution 1336 (Mod. 2015) du Conseil, conformément aux Résolutions 102 et 140 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT. Le GTC‑Internet est ouvert à la seule participation des Etats Membres et mène des consultations ouvertes avec toutes les parties prenantes.

**1.2** Le mandat du GTC-Internet, figurant dans la Résolution 1336 (Mod. 2015) du Conseil, consiste à identifier, étudier et approfondir les thèmes liés aux questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet, notamment les questions recensées dans la Résolution 1305 (2009) du Conseil et à cet égard, s'il y a lieu:

a) à faire connaître les résultats de ses travaux à l'ensemble des membres de l'UIT et à toutes les organisations internationales concernées et aux parties prenantes jouant un rôle actif en la matière, pour qu'elles en tiennent compte dans le processus d'élaboration de leurs politiques;

b) à examiner et étudier les activités du Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux relatives à la mise en oeuvre de la Résolution 102 (Rév. Busan, 2014) et à préparer des contributions à ces activités, selon qu'il convient;

c) à entreprendre et mener des consultations ouvertes avec toutes les parties prenantes de manière ouverte et inclusive; les résultats des consultations ouvertes seront présentés pour examen lors des délibérations du Groupe de travail du Conseil.

**1.3** Par sa Résolution 102 (Rév. Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Conseil de réviser sa Résolution 1344, afin de prier le GTC-Internet, ouvert à la seule participation des Etats Membres, de mener des consultations ouvertes avec toutes les parties prenantes, selon les lignes directrices indiquées dans ladite Résolution.

**1.4** Par sa Résolution 1344 (Mod. 2015), le Conseil a décidé des modalités de la consultation ouverte pour le GTC-Internet.

# 2 Activités du GTC-Internet

**2.1** Le GTC-Internet a tenu ses huitième et neuvième réunions à Genève (Suisse), les 13 et 14 octobre 2016 et les 6 et 7 février 2017.

**2.2** Les rapports des [huitième](https://www.itu.int/md/S16-RCLINTPOL8-C/fr) et [neuvième](https://www.itu.int/md/S17-RCLINTPOL9-C/fr) réunions du GCT-Internet ont été approuvés par le Groupe.

**2.3** Ces rapports ont été communiqués à l'ensemble des membres de l'UIT et à toutes les organisations internationales concernées et parties prenantes participant activement à l'étude de ces questions, afin qu'elles en tiennent compte dans leurs processus de prise de décisions.

**2.4** Le GTC-Internet a en outre tenu deux séries de consultation ouverte en ligne et traditionnelles:

a) une consultation ouverte en ligne de février à septembre 2016, sur le thème "Créer un environnement propice pour l'accès à l'Internet**"**, suivie d'une réunion traditionnelle de consultation ouverte tenue le 11 octobre 2016;

b) une consultation ouverte en ligne d'octobre 2016 à janvier 2017, sur le thème "Aspects de l'Internet liés au développement", suivie d'une réunion traditionnelle de consultation ouverte tenue le 3 février 2017.

**2.5** Toutes les réponses à ces consultations ouvertes en ligne ainsi que les résumés succincts des réunions de consultation traditionnelles approuvés par les participants peuvent être librement consultés sur le [site web du GTC‑Internet](http://www.itu.int/en/council/cwg-internet/Pages/open-consultations.aspx).

# 3 Conclusion

**3.1** Le Conseil est invité à prendre note des rapports des huitième et neuvième réunions du GTC‑Internet.

**3.2** Faute de consensus lors des discussions tenues à la neuvième réunion concernant les différentes propositions soumises au sujet du thème de la prochaine consultation ouverte, le Groupe a décidé de soumettre cette question au Conseil à sa session de 2017 pour qu'il l'examine et décide de la suite à donner, selon qu'il conviendra (voir le § 5.4 du rapport de la [9ème réunion](https://www.itu.int/md/S17-RCLINTPOL9-C/fr)). Les deux thèmes envisagés par le GTC-Internet pour la prochaine consultation ouverte sont présentés dans l'Annexe 1 ("Réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes" et "Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT"). Le Conseil est invité à donner son avis sur le thème de la prochaine consultation et à lancer cette consultation.

**3.3** Au nom du GTC-Internet, le Président remercie personnellement tous les Etats Membres de l'UIT ayant présenté des contributions et ayant participé aux travaux du Groupe, le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général, les Directeurs du TSB, du BR et du BDT, et le Secrétariat général, en particulier M. Preetam Maloor et Mme Despoina Sareidaki, pour leur aide efficace pendant les huitième et neuvième réunions du GTC-Internet.

**Président: Majed M. AL-MAZYED
(ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE)**

ANNEXE

Réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes

Le GTC-Internet invite toutes les parties prenantes à soumettre des contributions sur la manière de parvenir à l'égalité des sexes pour les internautes, en se concentrant sur les questions suivantes:

1 Quels sont les approches et exemples de bonnes pratiques qui permettent de renforcer l'accès à l'Internet et d'améliorer la maîtrise des outils numériques chez les femmes et les jeunes filles, y compris en ce qui concerne les processus décisionnels se rapportant aux politiques publiques relatives à l'Internet?

2 Quels sont les approches et exemples de bonnes pratiques qui permettent de promouvoir l'accès aux TIC et l'utilisation de ces technologies par les PME dans les pays en développement et les pays les moins avancés, en particulier par les PME détenues ou dirigées par des femmes, en vue d'accroître la participation à l'économie numérique?

3 De quels mécanismes et sources dispose-t-on pour mesurer la participation des femmes à l'économie numérique, en particulier pour ce qui est des PME et des micro-entreprises?

4 Quelles mesures/politiques pourrait-on envisager pour mettre en avant le rôle des femmes en tant qu'entrepreneurs et directrices de PME, en particulier dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés?

5 Quelles sont les difficultés rencontrées dans ces domaines? Comment peut-on les surmonter et quel est le rôle des pouvoirs publics?

Considérations relatives aux politiques publiques pour les OTT

Vu le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui s'est traduit par l'avènement des services fondés sur l'Internet, communément appelés OTT ("over‑the‑top"), toutes les parties prenantes sont invitées à soumettre des contributions sur les aspects de premier plan ci-après du point de vue des politiques:

• Quels sont les perspectives et implications associées aux services OTT?

• Quels sont les questions politiques et réglementaires associées aux services OTT en général et à l'authentification personnelle en particulier? Quelles réponses les acteurs OTT apportent-t-ils aux inquiétudes liées aux utilisations abusives des services OTT?

• Quelle est la contribution des acteurs OTT et des autres parties prenantes proposant des services d'application en ce qui concerne les aspects liés à la sécurité, à la sûreté et à la vie privée des consommateurs?

• Quelles approches réglementaires pourrait-on envisager pour les OTT, afin de contribuer à l'instauration d'un environnement dans lequel toutes les parties prenantes peuvent prospérer et se développer? Quelles politiques publiques sont nécessaires pour empêcher les utilisations abusives et sans authentification des services OTT?

• Comment les acteurs et les opérateurs OTT peuvent-ils coopérer au mieux au niveau local et international? Existe-t-il des modèles d'accords de partenariat qui pourraient être étoffés?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_